

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
14 janvier 2013**TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 103

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 111, après le mot :

« service »,

insérer les mots :

« , par voie postale, téléphonique et électronique, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir un véritable accès par toutes les voies de communication au service désigné à l'article L. 230-5.